

BUREAU
Passage
Lemonnier.
12.

LE RASOIR

BUREAU
Passage
Lemonnier
12

Association Libérale.



UNE CULBUTE.

Rédacteur en chef :
JULES BEAUDUIN.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames
à forfait
Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

Pour satisfaire au désir de bon nombre de nos abonnés et collectionneurs, nous publions un peu tardivement peut-être à notre 4^{me} page les portraits des inculpés dans le drame de la rue de la Loi. Nous comptons également leur offrir ceux de la victime et de l'avocat défenseur, mais notre correspondant d'Anvers n'ayant pu nous en procurer les photographies, nous avons dû les remplacer au dernier moment par les transformations de Léon Peltzer.

LA QUINZAINÉ

Quelle bagarre que cette séance de dimanche à l'Association libérale : la proposition des Vingt avait inspiré une belle venette à tous les vieux piliers doctrinaires. Ils ont été fortement ébranlés par le vote des 400 voix sur la question préalable; ils ont été roulés par l'acclamation presque unanime de la proposition de M. Hanssens, en forme d'amendement à la proposition des Vingt.

Cette proposition de M. Hanssens qui a été vivement acclamée est loin d'atteindre le but que les Vingt s'étaient proposés : assurer l'indépendance des votants. Le secret de vote, quoique demandé par vingt membres, reste toujours subordonné à la décision de la majorité de l'assemblée générale appelée à statuer; dès lors, que cette majorité soit de nouveau composée comme elle l'était en décembre dernier — et cela arrivera encore grâce à la manœuvre de la nuance doctrinaire qui s'applique en ce moment à présenter une foule de nouveaux membres sur lesquels elle peut compter — et toute la portée de l'amendement voté dimanche se trouve réduit à néant.

Enfin, c'est un succès que d'avoir pu arracher cette concession à l'immuable élément doctrinaire de l'Association, et si l'élément jeune, fermement décidé à marcher de l'avant vers le progrès et l'affranchissement absolu du pouvoir civil, continue à travailler et à agir, il peut espérer de beaux jours à Liège.

**

Rendons grâce au ministère. Il vient enfin de traiter avec deux des principales fabriques d'armes de notre ville pour la fabrication des Comblains nécessaires à l'armement de la garde civique.

Espérons que les bleus seront présentables en 1882.

**

Il devient fastidieux de parler de l'affaire Bernays. Cette mine d'or pour les journalistes qui ont eu là de quoi remplir des centaines de colonnes, commence à s'épuiser. L'affaire, ténébreuse en elle-même, a été torturée de tant de façons que l'incrédulité gagne petit à petit jusqu'à ceux qui sont doués de la plus forte dose de curiosité. On a rapporté tant de détails controuvés dans la

suite, et le nœud même du drame est encore enveloppé de tant d'obscurité, que malgré tout ce qu'on peut dire, l'instruction de cette affaire n'est encore qu'un embryon.

L'opinion publique, à Anvers surtout, ne se prononce-t-elle pas ouvertement pour ceux qu'on avait soupçonnés d'abord; et l'avocat d'Armand Peltzer n'a-t-il pas manifesté la presque certitude d'établir à l'évidence que son client n'était pas le complice du meurtrier, son frère, et qu'il avait eu le droit de chercher à sauver celui-ci en prenant l'attitude qu'il avait eue.

Un seul homme reste sur la brèche : Léon Peltzer, Vaughan. Ce nom n'est pas un nom vulgaire comme ceux qu'on introduit souvent au théâtre ou dans les romans; il n'est pas même répandu d'une façon triviale comme les Bernard et les Durand en France, les Muller, les Meyer en Allemagne. C'est un nom ancien, souvent porté avec éclat. On connaît sous ce nom : un jurisconsulte anglais célèbre, membre de la Chambre des communes en 1640, mort en 1674; un économiste anglais du 18^{me} siècle qui a laissé plusieurs grands ouvrages; deux autres publicistes, littérateurs et historiens anglais, également renommés — un alchimiste de grande réputation — puis une foule d'autres : chapelains, comtes, baronets — et deux évêques catholiques encore en vie, l'un à Plymouth, l'autre à Salford.

On voit que le crime qui a coûté la vie à Bernays a été combiné et présenté avec une rare distinction, avec un luxe peu commun de mise en scène.

Le Vaughan actuellement sous les verroux contribuera-t-il à augmenter le relief du nom dont il s'est affublé, en portera-t-il au loin la célébrité, sous un nouveau jour ?

C'est ce que la Cour d'assises aura à prononcer.

**

En 1878, ce qui n'a pas peu contribué à rouler le ministère Malou, c'est l'état ou il avait mis nos finances.

Le contribuable s'était gratté l'oreille un beau matin en se disant : « Diable ! où tout cela nous mènera-t-il ? » Et pour mieux voir, il avait mis M. Malou dehors par voie d'élimination électorale.

Or, puisqu'il fallait et que plus que jamais, il nous faut faire des économies dans les budgets, en voici une que nous livrons, gracieusement, à la profonde sagesse de nos députés.

Ceux d'entre eux qui se rendent (par hasard) à la Chambre, y trouveront le texte d'un beau et bon discours. Cela ne se présente pas tous les jours. On sait qu'il arrive sans cesse des pétitions d'habitants de diverses provinces informant le Gouvernement des refus de sacrement que les curés et vicaires, à la dévotion de nos évêques, font pleuvoir comme grêle sur la tête des enfants fréquentant nos écoles officielles.

Or, que peut dire et faire l'Etat ? — Ceci, tout naturellement et sans réplique possible : « Moi Etat, l'on m'oblige, de par la Constitution, à subsidier les ministres des cultes à raison de leurs services religieux. Mais voilà que ces ministres refusent leurs services à tous ceux, parents et enfants, qui ne donnent pas dans l'enseignement avec Dieu. J'en prends acte et diminue proportionnellement à la population scolaire officielle, le budget du clergé catholique. Et comme la grosse moitié de la Belgique se trouve frappée d'anathème aujourd'hui, je réduis d'autant le budget annuel (5 millions) de cet excellent clergé. »

**

Croit-on qu'il puisse y avoir de tolérance dans un culte quelconque ? Il faut absolument en douter. Voilà les protestants de la libérale Angleterre qui viennent de décréter l'obligation du serment, à la Chambre des lords, avec invocation de la Divinité.

Croyez on ne croyez pas, il faudra jurer quand même.

Il est joli le respect de la conscience humaine sur la terre classique de toutes les libertés.

Quand aurons-nous un culte qui laissera à chacun le droit de penser librement ?

**

L'Ami de l'Ordre, une ordure cléricale que la Gazette de Liège et quelques autres de l'espèce remuent avec plaisir — histoire de se retrouver dans leur élément — publie sur l'affaire Vaughan un long article qui denote une rare entente de l'art de salir et de diffamer.

Après avoir pris à partie l'honorable M. Bost, pasteur protestant à Verviers et l'avoir moralement rendu responsable des méfaits des Peltzer dont il avait jadis soigné l'éducation, l'organe de l'évêque de Namur, affirme effrontément qu'Armand Peltzer était l'agent électoral de M. Pécher, l'honorable président de la Fédération libérale, et il rend le parti libéral tout entier solidaire des actes de celui qu'il veut faire passer pour son mandataire.

Plus loin, il attaque le Précurseur, qui a simplement relaté un jugement du tribunal de commerce d'Anvers relevant les frères Peltzer de la faillite prononcée contre eux, et il trouve le moyen de mettre ici en cause l'honneur du parti libéral et d'écumer sur lui tout ce que sa bave peut expectorer.

Mais où le comble du ridicule vient se joindre au comble de l'odieux, c'est quand il raconte, à sa façon, l'histoire de la voïoucratie libérale venant hurler à Anvers sous les fenêtres du comte de Chambord, et quand il parvient à découvrir dans le très clérical juge d'instruction de Verviers, M. Cloes, un magistrat très intelligent, très actif et très ferme.

Un plunitif qui a trouvé cela mérite

les palmes de la gloire ou une botte... vous savez où.

**

Nous n'avons jamais cru à la durée du cabinet Freycinet en France. L'homme qui figure à sa tête a dans son passé trop de taches de réaction pour qu'on puisse attendre de lui une politique de réforme et de progrès.

L'attitude qu'il avait prise lors de l'exécution des décrets sur les congrégations religieuses, il semble vouloir la prendre encore dans la question qui vient d'être débattue et prise en considération, de la suppression du Concordat.

Cette politique d'impuissance, de népotisme ne peut conduire loin. Attendons nous encore à une débâcle — une de plus.

**

Enfin l'enquête scolaire pourrait bien avoir une sanction : c'est M. Couvreur, député de Bruxelles, qui a annoncé son intention de déposer un projet de loi pour mettre un terme aux abus, aux violences, aux infamies révélées par l'enquête scolaire.

Ça n'est pas malheureux qu'on y ait enfin songé : croit-on qu'il a fallu autant de temps à tous ces braves campagnards, sans cesse menacés de la férule de leur curé, pour s'apercevoir que le gouvernement devrait intervenir ? Ces braves gens qui venaient, au prix de mille ennuis, de mille dangers, dire publiquement ce qu'ils savaient devant l'enquête, n'avaient-ils pas compté sur l'appui des pouvoirs publics qui jusqu'à présent ont croisé les bras sans nul souci, et ne croyaient-ils pas, dans leur naïveté, qu'on allait enfin rappeler à un clergé factieux, rebelle, qu'il y a au-dessus de ses caprices et de son arbitraire, une volonté supérieure qui a nom la loi ?

Ce que ces esprits primitifs avaient trouvé d'embêlé, le gouvernement vient enfin de le découvrir. *Alleluia !!*

Mais après l'intention, verrons-nous l'action ?

C'est ce que c'est chose si rare... on peut bien en douter encore. J. B.

A PROPOS DE VAUGHAN.

Décidément Vaughan et son accident continuent à rester seuls les maîtres absolus de la presse Belge. Tous les journaux s'en donnent à cœur joie et c'est à qui servira à ses lecteurs les détails les plus inédits et... les plus longs, le tout naturellement puisé à « source certaine. »

Il y en a même qui ne parlent que de cela et on se demande avec effroi sur quoi auraient bien pu se rabattre les rédacteurs de ces feuilles *Vaughanistes* s'ils n'avaient eu la bonne fortune (?) de rencontrer le fameux crime de la rue de la Loi.

Je n'entends point débiter ici une mercuriale en règle contre cet excès de reportomanie. Cela ne servirait probable-

ment à rien du tout... si ce n'est à me faire passer pour un grincheux auprès du nombre considérable d'amateurs qui raffolent des chroniques criminelles.

Je veux me borner à poser une simple question que je recommande à la bienveillante sollicitude de M. le ministre de la justice.

Comment se fait-il que dès le lendemain de l'arrestation des frères Peltzer, certains journaux publiaient *in extenso* le système de défense présenté par ceux-ci aux magistrats instructeurs ?

Comment se fait-il qu'après chaque interrogatoire des accusés en question, ces mêmes journaux divulguent, à son de trompe, quelque nouvelle particularité prétendument révélée par l'instruction ?

Or, de deux choses l'une : Ou les magistrats bruxellois manquent à tous leurs devoirs en livrant à la publicité les moindres paroles des prévenus qu'ils interrogent ; ou les journaux auxquels je fais allusion mentent comme des arracheurs de dents.

Il n'y a pas à sortir de ce dilemme là.

Eh ! bien dans la première hypothèse, je prie M. le ministre de la justice au nom des droits sacrés des accusés (qui, somme toute, ne sont encore qu'accusés), de vouloir bien infliger un blâme sévère à ceux de ses subordonnés qui, au mépris de la discrétion inhérente à la profession, se permettent de révéler au dehors ce qui se passe dans le silence de leur cabinet.

Dans la seconde, je supplie le même haut fonctionnaire (expression consacrée), cette fois au nom du prestige même de la justice, de donner une leçon éclatante aux gazetiers trop loquaces en les forçant à insérer, dans les colonnes dont ils disposent, le démenti le plus catégorique à leurs racontars imaginaires.

La justice est comme la femme de mon défunt camarade César : elle ne doit pas être soupçonnée. La moindre petite tâche porte une atteinte grave à son prestige et il ne faut pas que le bavardage de quelque chroniqueur en débche de copie, donne à supposer à l'étranger que la magistrature Belge se compose exclusivement de... vieilles buveuses de café. RACAGNAC.

Petites Nouvelles.

Il résulte d'un extrait de l'État-civil de la Ville de Bruxelles, qu'un sieur Barigand, *portefeuilliste*, rue de la Querelle, a contracté mariage avec une demoiselle Naaykens, cabaretière, même rue.

Je souhaite bonne chance aux nouveaux époux, mais je dois déclarer cependant que je n'ai pas tout mes apaisements au sujet de la profession du marié.

Portefeuilliste ! Que diable cela pourrait-il bien être ? Le sieur Barigand se destine-t-il peut-être à la carrière ministérielle ?

Au dernier marché tenu à Hasselt, le genièvre a haussé de deux centimes au litres.

Dans la séance de la chambre des représentants du 21 Mars, M. Hanssens a demandé une augmentation de traitement pour les professeurs du conservatoire de Liège.

L'inauguration des Halles d'Andrimont a été célébrée Dimanche par un grand bal paré, masqué et même travesti. On a dansé jusqu'au matin avec un entrain des plus joyeux.

Aussi la vieille Madame X. bien connue pour son avarice, a-t-elle énergiquement défendu à sa cuisinière d'aller s'approvisionner aux nouveaux marchés.

Elle craint que le souvenir de la fête de Dimanche ne lui donne l'idée de faire danser l'anse du panier.

Le journal de Liège croit que « ses lecteurs apprendront avec plaisir » qu'un des jeunes officiers qui s'apprentent à partir pour l'Afrique centrale est Liégeois d'origine.

Il est possible que les lecteurs du *Journal de Liège* se livre à une joie folle, à la douce pensée qu'un compatriote va peut-être se faire emporter par la fièvre jaune ou se laisser dévorer par un tigre.

Mais, quant à moi, je vois toujours partir avec peine un enfant du pays qui s'en va risquer sa vie pour le Roi... de Prusse.

Je vois dans l'analyse des pétitions adressées à la Chambre des représentants que des membres de l'association libérale de Louvain demandent la suppression des exemptions ecclésiastiques en matière de milice.

Ces braves Louvanistes me paraissent bien naïfs.

Est-ce qu'un ministère doctrinaire, qui saisit toutes les occasions pour présenter ses civilités empressées et... des billets de banque aux gros Messieurs du clergé, oserait jamais se permettre de toucher aux immunités ecclésiastiques ?

Le même feuillet de pétitions me révèle qu'un habitant de Bruxelles demande que « les célibataires fassent seuls partie de la garde civique. »

Une sorte d'impôt sur les célibataires, quoi ?

Pauvre *Brusselaire* !. Le printemps commence à peine et déjà un hanneton... dans le plafond !

M. Neujean continue à plaider vigoureusement à la Chambre la cause de nos malheureux troupiers.

« L'Etat prive les familles de leurs fils pendant plusieurs années, a-t-il dit dans une des dernières séances. C'est bien le moins qu'il se charge de les nourrir convenablement. »

Bien tapé, Xavier !... Malheureusement ils est craindre que l'Etat qui engraisse si généreusement de bons gros chanoines et plusieurs milliers d'olibrius du même acabit, prétendra que le diable est dans la bourse lorsqu'il s'agira de donner le strict nécessaire à ses défenseurs.

On en a vu de plus drôles que celle-là.

A propos, si par hasard vous appreniez samedi prochain que M. Warnant vient enfin de trouver la fameuse formule tant désirée pour « la sage extension du droit de suffrage » méfiez-vous.

Ce ne serait qu'un affreux poisson d'Avril ! BRICOLEUR.

Josephiana.

Les affiches accolées aux murs des églises m'ont appris qu'une imposante cérémonie a eu lieu dimanche dernier, en l'église Saint-Denis.

Détrompez vous ! Il ne s'agissait pas de la translation solennelle du diminutif du *Torai*. C'était mieux que cela.

On y célébrait, avec accompagnement de vépres et de sermon par le R. P. Protin, la consécration solennelle de la paroisse de Saint-Denis à Saint-Joseph « qui n'a cessé, dit l'affiche, de la combler depuis des années de faveurs aussi nombreuses que signalées. »

Loïn de moi, la pensée sacrilège de contester un seul instant l'affirmation du pieux rédacteur de la pancarte sacrée.

La vérité m'oblige néanmoins à déclarer que si les faveurs dont Saint-Joseph ne cesse etc., etc., ont été signalées à quelqu'un, ce n'est pas à moi, qui suis cependant une des ouailles les plus convaincues du séraphique curé de Saint-Denis.

Je ne vais jamais dans son église, c'est vrai, mais le cœur y est.

Ces faveurs « aussi nombreuses que signalées » m'intriguent donc horriblement.

Elles doivent cependant exister, car il est incontestable que le suave M. Rubens ne se serait pas risqué de se brouiller avec le grand Saint-Denis, patron naturel de son église, en consacrant tout-à-coup sa paroisse à un saint concurrent, s'il n'avait eu de graves raisons pour cela.

Il n'est d'ailleurs nullement étrange que la paroisse Saint-Denis, qui a l'ineffable bonheur de posséder dans son enceinte l'incomparable *Florimont*, l'odoriférant *Matrognard* et tant d'autres rues où planent majestueusement les vertus les plus sévères, ait eu l'heureux privilège de s'attirer tout spécialement les bonnes grâces de Saint-Joseph.

On sait que le brave homme a toujours eu, de son vivant, une prédilection toute particulière pour les Vierges, à preuve que même après avoir comparu devant Monsieur le Maire de l'époque, il a pris toutes les mesures de précaution nécessaires pour que son épouse puisse conserver jusqu'à la consommation des siècles le titre de « Vierge immaculée. »

Cette prédilection explique donc naturellement les « faveurs aussi nombreuses que signalées » dont il n'a cessé de combler la chaste paroisse de Saint-Denis.

Pourvu, ô mon Dieu, que les paroissiens n'imitent pas trop St-Joseph. Ce sont les paroissiennes qui ne seraient pas contentes !... ZUTALORS.

Pavillon de Flore

SERGE PANINE,

pièce en 5 actes, de M. G. Ohnet.

Le premier en Belgique, M. Ruth a voulu nous donner le grand succès du Gymnase de Paris. Beaucoup de Liégeois ont lu le roman avec un extrême plaisir et se réjouissaient de voir la pièce tirée d'un livre dont l'auteur est très connu à Liège.

L'analyse de ce drame a été faite par quantité de plumes beaucoup plus autorisées que la nôtre ; nous ne nous y arrêterons donc pas. Disons seulement que *Serge Panine* est une œuvre sortant de la façon de faire habituelle, parfois inhabile, mais originale, et à grande portée ; elle est philosophique et littéraire, ce qui n'est pas un mince mérite.

Nous devons tout d'abord des éloges à la direction qui n'a rien ménagé, ni peines, ni argent pour monter la pièce avec soin. Les nouveaux ameublements de la maison D. D. Chapelle et les décors de M. Lemaitre sont de toute beauté.

Serge Panine est jouée par les artistes du Pavillon avec un soin et un intelligence que nous nous plaçons à reconnaître.

C'est M^{me} Riom qui joue le rôle de la bourgeoise enrichie. Artiste de premier ordre, nous étions persuadés qu'elle ne pouvait rendre qu'avec talent ce personnage, dont elle a fait une création splendide.

M. Véniat dans *Serge Panine* s'est fort distingué. Tenue, diction et autorité.

M. Veuillet dans le rôle de Delarue a fait preuve d'un véritable talent de comédien.

M^{lle} d'Alfort lui a fort bien donné la réplique, au point de vue de la tenue et de la correction ; on doit cependant lui reprocher une froideur que des efforts visibles n'ont pu lui enlever complètement.

Charmante et très poétique M^{me} Soll, dans le rôle de Michelina.

Pas mal non plus M^{me} Bonnay, dans le rôle de M^{lle} Herzog. Qu'elle observe cependant encore un peu son débit.

Le mauvais rôle de *Tayrol* est tombé entre les mains de M. Victor. C'est malheureux pour un artiste de cette valeur. Nous lui pardonnons de grand cœur de ne pouvoir rendre des sentiments qui sont complètement contre sa nature.

MM. Lacroix, Leclair et surtout M. Desclos, rendent fort bien les types qu'ils représentent. EGO.

Cocus et Cocuage.

*Quand on le sait, c'est peu de chose
Quand on l'ignore, ce n'est rien.*

Le cocuage est sans doute un fâcheux accident, puisqu'on s'épuise en précaution pour y échapper.

« Va-t'en, cocu ! disait un homme à un chien qui l'importunait. — Mon Dieu ! s'écrie une dévote, peut-on donner ainsi le nom d'un chrétien à une bête ! »

Un notaire dit à son maître clerc : « Qui vous a donné ce vilain chapeau de cocu ! » — Le clerc ingénument : « Ma foi, Monsieur, c'est un de vos vieux que votre femme m'a donné et que j'ai fait dégraisser. »

Un curé ayant invité un de ses paroissiens à être marguillier d'honneur, celui-ci s'en excusa le mieux qu'il put et finit par dire « Tenez, monsieur le curé, j'aimerais autant d'être cocu que d'être marguillier — Ah ! répandit le curé, l'un n'empêche pas l'autre. »

Le prince de Conti qui était fort laid et par dessus le marché bossu, dit un jour à sa femme qui était très belle et douée de beaucoup d'esprit : « Madame, le Roi mon maître m'envoie à l'île Adam ; je vous recommande sur toutes choses de ne pas me faire cocu en mon absence. » — « Allez, Monsieur, répondit la princesse sur le même ton badin, partez tranquille, je n'ai jamais envie de vous faire cocu que quand je vous vois. »

Un plaideur s'en allait consulter son avocat qui habitait en commun une maison avec son frère, avocat lui-même.

« Lequel demandez-vous ? dit le portier. — L'avocat, répondit le plaideur. — Ils le sont tout les deux, répliqua le portier. — Celui qui est borgne. — Il le sont tous deux. — Celui qui a une belle femme. — Elles le sont toutes deux. — Celui qui est cocu. — Par ma foi, je crois qu'il le sont aussi tous deux. »

Que de cocus dans notre ville,
Maître Martin, sans vous compter.
— Morbleu ! cessez de plaisanter,
Ce propos m'échauffe la bile !..
— Dérédez ce front mécontent,
Que de cocus dans notre ville
Maître Martin, en vous comptant.

Un bon époux, après son paternôtre
Tous les matins faisait cette oraison :
« Notre moitié n'est pas pire qu'une autre
Grand Saint-Joseph, et par cette raison
Si je suis... Ah ! donnez-moi confiance
Pour que ce soit du moins sans le savoir ;
Si je le sais, que ce soit sans le voir ;
Si je le vois, donnez-moi patience. »

Théâtre du Pavillon de Flore

DIRECTION RUTH.

Bureau 6 h.

Rideau 6 h. 1/2

DIMANCHE 26 Mars.

Le grand événement du jour représentation du :

LIEUTENANT LÉO

le célèbre tireur à la carabine et son arabe Cible Vivante.

Représentation de M^{lle} d'Alfort artiste du théâtre du Gymnase de Paris.

SERGE PANINE.

pièce nouvelle en 5 actes de J. Ohnet

L'INTERMÈDE

Le Lieutenant Léo.

LE PROCÈS VAURADIEUX

comédie en 3 actes par Delacour et Hennequin
Ordre : 1° *Serge* 2° *Le Lieutenant* 3° *Le Procès*

LUNDI 27 Mars.

Bureaux 6 h. 1/2

Rideau 7 h.

LES DEUX ORPHELINES.

grand drame en 8 actes par A. Dennery et Cormon.

L'INTERMÈDE.

Le Lieutenant Léo.

Ordre : 1° *Les 2 Orphelines* 2° *Le Lieutenant*

Liège. — Imp. et lith. de J. DAXHELET

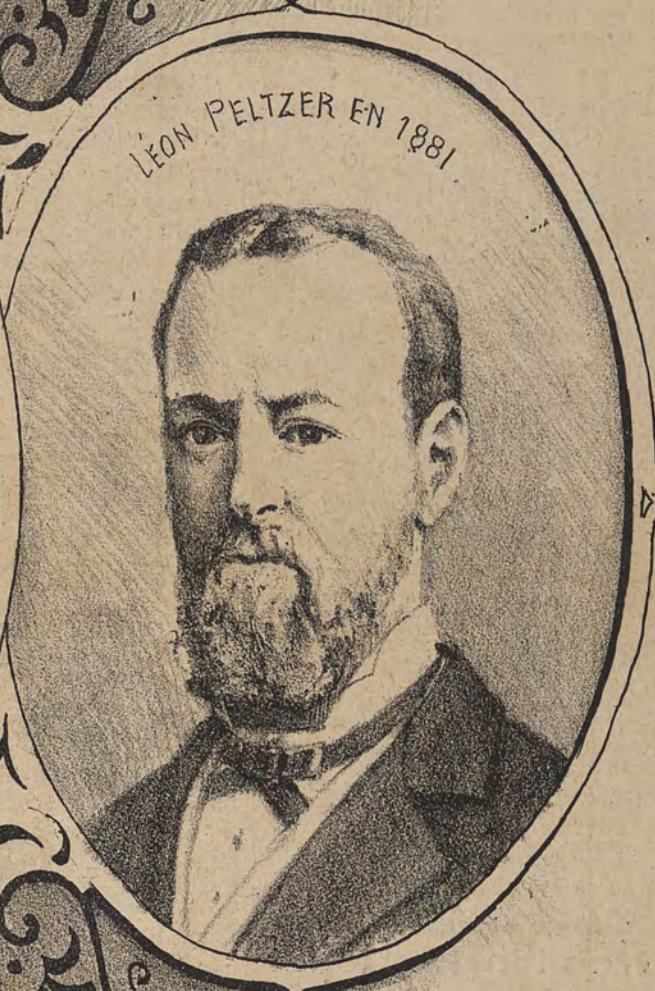


ARMAND PELTZER



LÉON PELTZER DÉGUISE (VAUGHAN)

LE DRAME
DE LA
RUE DE LA LOI
A
BRUXELLES



LÉON PELTZER EN 1881



LÉON PELTZER ACTUELLEMENT

